

AVIS DE CONVOCATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL
DE LA VILLE DE SAGUENAY

AVIS vous est donné qu'une séance extraordinaire du conseil sera tenue par téléconférence dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville au 201 rue Racine Est, Chicoutimi, **le 24 février 2022 à 16h00** pour disposer des affaires suivantes:

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER DÉSIGNÉ**
3. **AFFAIRES GÉNÉRALES**
 - 3.1 District 14 – Avis de vacance et date du scrutin
 - 3.2 Nomination d'un membre au conseil d'administration à la Société de transport du Saguenay
 - 3.3 Vacance au poste de la vérificatrice générale et processus d'embauche
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 23^e jour du mois de février 2022.

La greffière,

CAROLINE DION

CD/sg



APPROBATION Date exécutif : _____ Approuvé par : _____

SOMMAIRE DE DOSSIER

OBJET : District 14 – Avis de vacances et date du scrutin RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF : <input type="checkbox"/> Conseil municipal <input checked="" type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement Chicoutimi <input type="checkbox"/> Jonquière <input type="checkbox"/> La Baie <input type="checkbox"/>
--

1. NATURE DE LA DEMANDE :

Constater la vacance au poste de conseiller du district 14 et prendre acte de la date du scrutin.

2. ANALYSE, JUSTIFICATION ET RECOMMANDATIONS:

Suivant la démission de M. Éric Simard à son poste de conseiller du district 14 le 15 février dernier, le conseil municipal doit constater la vacance au poste de conseiller et prendre acte de la date du scrutin fixé par la greffière.

3. PROJET DE RÉSOLUTION: (N.B. : Seul le texte ci-dessous sera reproduit intégralement sur la résolution).

CONSIDÉRANT la démission du conseiller au district #14, M. Éric Simard;

CONSIDÉRANT que ce 24 février, l'avis de vacance est déposé par la greffière;

CONSIDÉRANT que cette vacance est constaté plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT que le poste de conseiller du district #14 doit être comblé par une élection partielle dans les quatre mois de la vacance;

CONSIDÉRANT que ce conseil à créer, par le règlement VS-R-2020-132, une réserve financière afin de pourvoir aux dépenses d'élection et que la somme accumulée à cette réserve s'avère suffisante pour combler les dépenses nécessaires à la tenue de cette élection partielle qui sont estimées à 250 000 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 330 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la greffière avise le conseil de la vacance au poste de conseiller municipal dans le district #14 en date du 15 février 2022;

QU'elle avise le conseil qu'elle tiendra un scrutin pour combler la vacance du district #14 le 8 mai 2022 ;

ET QUE les fonds requis soient puisés à la réserve financière afin de pourvoir aux dépenses d'élection portant le numéro VS-R-2020-132 ;

4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES : (Obligatoire)

Non applicable Oui Par : _____
Date : _____
PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E): **À VENIR :** Date : _____

5. SUIVI (Correspondance ou information à transmettre) : (obligatoire)

Le suivi a été fait auprès de: (indiquer le service)

Date :

*Identifier le service pour lequel une action est requise
Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission:

6. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE : (Obligatoire)

Non applicable Oui poste budgétaire :

Préparé par : Caroline Dion, Directrice service affaires juridiques et greffière	_____	_____
		Directeur
Date : 18 février 2022		
_____	_____	
Denis Simard Directeur général adjoint		Jean-François Boivin Directeur général
Date :		Date :

PROJET DE RÉSOLUTION

EXTRAIT du procès-verbal de la séance
extraordinaire du conseil municipal de la Ville
de Saguenay tenue par téléconférence, le 24
février 2022 - Un quorum présent.

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY**

CONSIDÉRANT le départ de M. Éric Simard;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de _____ sur le conseil
d'administration de la Société de transport du Saguenay.

PROJET DE RÉSOLUTION

EXTRAIT du procès-verbal de la séance
extraordinaire du conseil municipal de la Ville
de Saguenay tenue par téléconférence, le 24
février 2022 - Un quorum présent.

VACANCE AU POSTE DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE ET PROCESSUS D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le départ de la vérificatrice générale, Mme Sylvie Jean le 30 avril
2022;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay procède à un concours pour le choix du nouveau
vérificateur général et que la commission des ressources humaines procède à la sélection
et recommandations au conseil municipal.